

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Commune de TOURS EN SAVOIE  
Section C  
Lieux-dits : "Le Grand Village" et "Les Martinettes"

Lotissement "Coeur de Village"

Approuvé le 22 Septembre 2022 sous le numéro PA 073 29822 D3001  
Modifié le 30 janvier 2024 et approuvé le 12 avril 2024

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot 2

Superficie réelle du lot

453 m<sup>2</sup>

Numéros cadastraux

3424 / 3427  
3431 / 3433  
3435 / 3437

Surface Plancher affectée

180 m<sup>2</sup>

Lotisseur :  
CIS PROMOTION  
116 Quai Charles ROISSARD  
73005 CHAMBERY Cedex  
Courriel : t.joussel@groupe-habiter.com  
Tel : 04.79.69.16.45



Document dressé par  
ISAGEO  
Cabinet de géomètres - experts

Siège social  
5 Rue de Pérouze  
73330 LE PONT-DE-BEAUVOISIN

Agence Coeur de Savoie  
1, Place de la Libération  
Immeuble Le Liberty - 4ème Etage  
73 000 CHAMBERY

www.isageo.fr  
Tél : 04.76.37.25.58  
geometre@isa-geo.fr



Dossier 2021-172

Version	Date	Description/modification	Fichier
A	30/05/2024	Edition initiale	2021-172_LOTS_PAmodif.dwg
B	10/06/2024	Nouveaux numeros cadastraux	2021-172_LOTS_PAmodif.dwg
C	07/04/2025	Ajout de servitude de tréfonds	2021-172_LOTS_PAmodif.dwg
D	03/06/2026	Matérialisation des lots	2021-172_LOTS_PAmodif.dwg

MATERIALIZATION DES LIMITES

Les limites périmétriques du lotissement résultent d'un bornage contradictoire conduit par le géomètre soussigné en date du 11 janvier 2022.  
La matérialisation des limites des lots sera réalisée avant la vente.

LEGENDE concernant la NATURE des REPERES et des LIMITES

REPERES EXISTANTS LORS DE L'INTERVENTION DU GEOMETRE

(confirmés par les parties concernées en qualité de matérialisation de limites)

✕ B.oge = borne type OGE

REPERES MIS EN PLACE PAR LE GEOMETRE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION

✕ BP = borne résine type OGE  
✕ Spit = clou d'arpentage  
✕ Bro = broche

SYMBLES D'APPARTENANCE DES OUVRAGES

Prop. "Y" / Prop. "X" / Ouvrage (mur-clôture) appartenant à "X"

Le Géomètre détient, en archive, des éléments numériques complémentaires de repérage des limites.  
(Sauf dispositions contraires, la limite du lot est constituée de lignes droites entre les points).

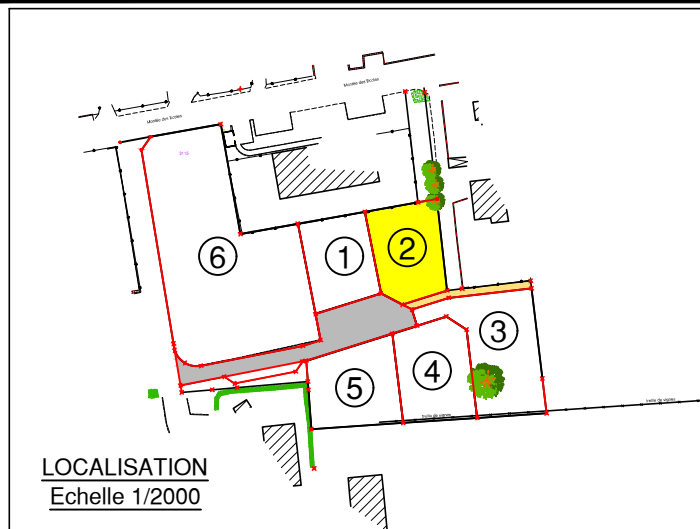
LEGENDE concernant les informations cadastrales

Informations relatives au plan :

Application du plan cadastral réalisée par recalage d'échelle et réajustement du plan fourni par le service du cadastre sans valeur juridiquement opposable entre riverains

Position indicative des points de raccordement aux réseaux

• Electricité      □ Eau Potable  
□ Télécom      □ Eaux Usées



Ouvrage projeté en limite de lot

//// Muret  
--- Bas / Haut Bordure

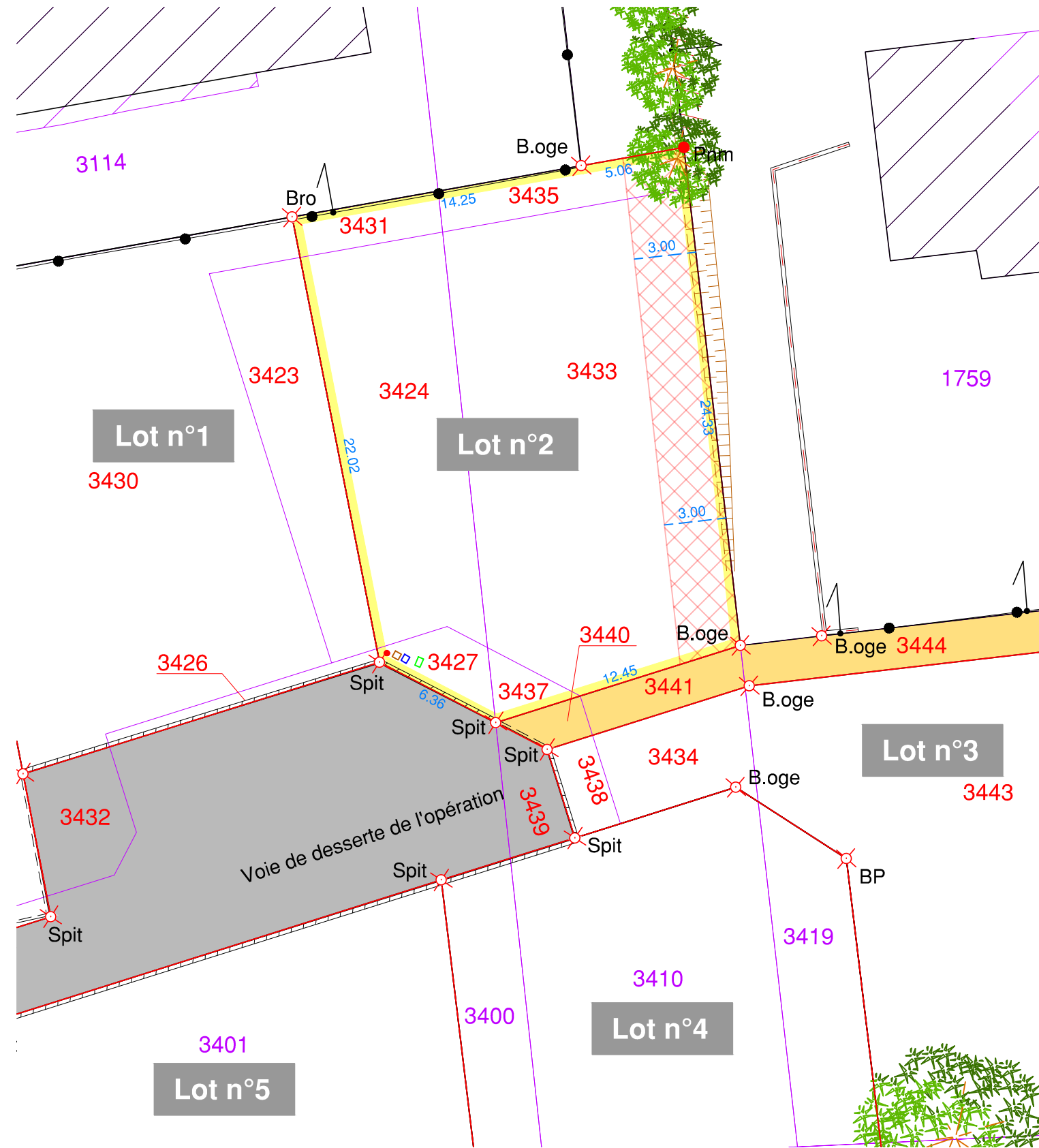
Règlement d'urbanisme applicable au lot

Tout projet doit respecter les règles d'urbanisme générales de la commune (PLU) et les règles spécifiques du lotissement définies au plan de composition annexé au Permis d'Aménager.

Guillaume DELAUNAY  
Géomètre Expert



Echelle : 1/250



INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVITUDES

Servitude à créer par acte à intervenir



**Servitude de tréfonds (réseau électrique souterrain)**

Fonds servant : LOT n°2 Parcelle n° 3433

